

Le 30 octobre 2025

Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les propositions ci-après sont publiées aujourd'hui pour examen au titre de la procédure de défaut d'opposition, sur la [plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA](#), ainsi que sur le [site Web public du FIDA](#).

Rapport du Président:

République d'Inde: Projet d'encouragement aux systèmes d'exploitation agricole résilients aux changements climatiques dans les hautes terres du Nord-Est – Phase 2 (FOCUS 2.0)

Mémorandum du Président:

République du Malawi: Programme de production agricole durable- Phase II

Proposition de don mondial/régional:

Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition (GAIN):projet d'amélioration de l'impact des investissements du FIDA sur la qualité nutritionnelle des régimes alimentaires

La disponibilité des ressources adéquates pour financer ces propositions est confirmée dans le document [EB 2024/143/R.25](#).

Conformément à l'article 24, les demandes d'examen de ces propositions à une session ordinaire du Conseil d'administration devraient être présentées par la représentante ou le représentant habilité au Conseil d'administration par courriel, au Bureau de la Secrétaire à l'adresse gms@ifad.org, le **20 novembre 2025** au plus tard.

Représentantes et représentants au Conseil d'administration
du Fonds international de développement agricole
et destinataires de copies pour information

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration, les assurances de ma très haute considération.



La Secrétaire du FIDA
Claudia ten Have